

DOSSIER

Inscriptions aux Accueils Péri-scolaires

**Année scolaire
2025 / 2026**

**RETOUR IMPÉRATIF AVANT
LE 31 JUILLET 2025**

INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Année scolaire 2025 /2026

L'inscription pour l'ensemble des accueils périscolaires (restauration scolaire, garderie du matin, garderie du soir / étude surveillée) est **obligatoire** et doit être **renouvelée chaque année**.

DOSSIER D'INSCRIPTION 2025 / 2026

1. À compléter et signer par les représentants légaux de l'enfant.
2. A retourner, accompagné de tous les documents demandés, **au plus tard le 31 juillet 2025** :
 - Par email : periscolaire@ville-tain.com
 - Ou dans la boîte aux lettres de la mairie à l'attention du Service Périscolaire

 **Tout dossier incomplet sera refusé**

3. Traitement du dossier :

Après réception de votre dossier **complet**, celui-ci sera enregistré. Vous recevrez ensuite une facture correspondant aux repas du mois de septembre (par email ou par courrier).

4. Validation de l'inscription :

Le règlement de cette facture **avant le lundi 25 août 2025** validera définitivement l'inscription de votre enfant.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- **En ligne** via le portail famille (*identifiants à demander au Service Périscolaire*)
- **Par chèque** à l'ordre de : *Régie de Recettes Restaurant Scolaire* (à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie – Service Périscolaire)
- **En espèces** (*uniquement sur rendez-vous*) :
 - Hôtel de ville – 3^e étage
 - 04 75 08 62 04

Permanences pour paiement en espèces :

- Du lundi 7 juillet au vendredi 11 juillet 2025
 - Du lundi 18 août au lundi 25 août 2025
- Horaires : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 16h30

DOCUMENTS A FOURNIR

- ✓ **Dossier de renseignements** dûment complété et signé
- ✓ **Attestation d'assurance scolaire** ou **responsabilité civile** en cours de validité
- ✓ **Justificatif de domicile** (moins de 3 mois)
- ✓ **Attestation d'employeur** de moins de 3 mois mentionnant le type et la durée du contrat pour **les deux représentants légaux** (*uniquement pour les garderies*)
- ✓ **RIB + contrat d'encaissement + mandat de prélèvement SEPA** datés et signés (*si prélèvement automatique souhaité*)
- ✓ **Planning** de la restauration scolaire et des garderies / études dûment coché
- ✓ **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** (*en cas d'allergie ou intolérance alimentaire importante*)

⚠ **Tout dossier incomplet sera refusé**